

Attention particulière



- ✓ Si un agent dépositaire de l'autorité publique vous notifie la commission d'une infraction routière et vous ne pouvez pas prouver que vous résidez en Espagne, vous devrez payer le montant de l'amende ou une consignation équivalente à ce dernier pour pouvoir repartir à bord de votre véhicule.
- ✓ En cas d'infraction routière, vous pouvez opter pour le paiement de l'amende minorée, dont le montant total est diminué de 50 %, ce qui mettra fin à la procédure de sanction.
- ✓ Si, au contraire, vous décidez de ne pas payer le montant minoré de l'amende correspondante tout de suite et, le cas échéant, de la contester (*dans un délai de 20 jours calendaires à compter de la date de la plainte*), à moins que vous ne versiez une consignation équivalente au montant total de l'amende, votre véhicule sera immobilisé à l'endroit indiqué par l'agent portant plainte et la procédure suivra son cours conformément aux dispositions légalement établies.
- ✓ En cas de doute ou pour tout renseignement supplémentaire, veuillez consulter le site officiel de la Direction Générale de la circulation routière à l'adresse électronique <https://sede.dgt.gob.es/es/multas/>

Nouveauté

Utilisation des EDPM (engins de déplacement personnel motorisés):

Ces véhicules ne peuvent pas circuler sur les autoroutes ou voies rapides, les routes hors agglomération, les sections de route traversant une agglomération ou dans les tunnels en agglomération.



Connaissez les règles de circulations



NIPO (nombre d'identification des publications officielles): 128-22-028-4



Connaissez les règles de circulation



Infractions impliquant un GRAND DANGER: Justification

TYPE D'INFRACTION	SANCTIONS	POINTS	CONSIDÉRATIONS LÉGALES
 Excès de vitesse	100 € - 600 €	2 / 4 / 6 points	Un excès de vitesse de 60 km/h ou plus (<i>en agglomération</i>) et de 80 km/h ou plus (<i>hors agglomération</i>) est constitutif d'un délit (art. 379 du Code pénal). Il s'agit du facteur le plus habituellement présent lors des accidents qui ont causé des victimes.
 Conduite en état d'alcoolémie ou après usage de stupéfiants	500 € / 1000 €	4 / 6 points	Le taux maximum d'alcool pour les conducteurs novices ou professionnels est de 0,15 mg/l d'air expiré et pour les mineurs, de 0 mg/l. Pour les autres, il est de 0,25 mg/l. La conduite avec un taux supérieur à 0,60 mg/l est également constitutive d'un délit. Dans tous les cas, la présence de stupéfiants dans l'organisme entraîne une sanction très grave.
 Usage de téléphones portables ou d'autres dispositifs	200 €	3 / 6 points	L'usage d'un téléphone portable sans kit mains libres, la lecture et l'envoi de messages ou le port d'écouteurs en conduisant entraîne une sanction. L'usage manuel de navigateurs ou d'autres dispositifs électroniques également. L'usage d'un téléphone tenu en main en conduisant entraîne un retrait de 6 points.
 Défaut de port du casque	200 €	4 points	Le motard est également responsable de ces faits si le passager ne porte pas de casque ou s'il n'a pas atteint l'âge minimum exigé pour être transporté sur le véhicule.
 Défaut de port de ceinture de sécurité ou conduite sans système de retenue pour enfant	200 €	4 points	Le port de la ceinture est obligatoire aussi bien à l'avant qu'à l'arrière et elle doit être correctement bouclée, sans pinces ou systèmes modifiant ou bloquant son fonctionnement. Le conducteur est responsable si un enfant voyage sans système de retenue.
 Non-respect de l'arrêt au stop et au feu rouge	200 €	4 points	L'arrêt du véhicule au feu rouge et au stop est toujours obligatoire. L'obligation reste la même en présence d'un stop qui n'est mis en évidence qu'au moyen d'une signalisation horizontale tracée sur la chaussée, même en l'absence de signalisation verticale à cet endroit.
 Circulation en sens interdit ou sur une voie interdite	200 € / 500 €	jusqu'à 6 points	La circulation à contre-sens ou sur des voies interdites peut être constitutive d'une infraction très grave, la collision frontale étant, selon les statistiques officielles, l'une de celles causant le plus grand nombre de victimes d'accidents mortels de la route.
 Non-respect des distances de sécurité	200 €	4 points	Le conducteur doit toujours maintenir une distance de sécurité suffisante par rapport au véhicule qui le précède pour éviter toute collision en cas de freinage. Cette distance doit être augmentée en cas de conduite par mauvais temps ou de circulation à une vitesse plus élevée.
 Non-respect de l'obligation de céder le passage aux piétons et/ou aux cyclistes	200 €	jusqu'à 6 points	Les véhicules à moteur doivent céder le passage aux cyclistes et aux piétons lorsqu'ils circulent, respectivement, sur une piste cyclable, un passage pour cyclistes ou une bande dérasée dûment signalisés, tout comme sur un passage piéton. Pour dépasser un cycliste, une distance latérale minimale de 1,5 mètre est exigée.

Très graves Graves avec points Graves

points	6 points	4 points	2 points	Sans retrait de points
6	6	4	2	Sans retrait de points
ou supérieure	71	51	41	21
ou supérieure	81	61	51	31
ou supérieure	91	71	61	41
ou supérieure	101	81	71	51
ou supérieure	131	111	91	61
ou supérieure	141	121	101	71
ou supérieure	151	131	111	81
en adéquate	161	141	121	91
ou supérieure	171	151	131	101
ou supérieure	181	161	141	111
ou supérieure	191	171	151	121
600 €	500 €	400 €	300 €	100 €



Amendes

Sanctions en cas d'excès de vitesse